

SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le douze du mois de février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESCON Chantal, JEANNETON Eric, HANNICHE-COUSIN Nadia, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence, BUJAUD Eric (arrivé à 19 h 11), BRULE Luc, MOULIN Antoine.

Excusés : MAYERAS Olivier.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Accords fonciers pour l'utilisation des chemins et/ou parcelles privées de la commune - Constitution de servitudes au profit d'EDF Renouvelables France et/ou les entreprises qu'elle représente ;
- Consultation en vue de désigner un concessionnaire des droits de place pour le champ de foire des Hérolles : autorisation au Maire de désigner un avocat pour la rédaction de documents et de conseils ;
- Exonération des droits funéraires pour les familles très modestes ;
- Crise sanitaire Covid-19 et loyers commerciaux ;
- Points sur les affaires et projets en cours ;
- Questions diverses (achat d'un téléphone portable et adhésion à un forfait mobile pour les astreintes des élus...).

2021/013 – Projet parc éolien Coulonges-Thollet : accords fonciers pour l'utilisation des chemins et/ou parcelle privées de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objet à savoir le projet d'acte de constitution de servitudes sous conditions suspensives sur des parcelles relevant du domaine privé de la commune permettant à EDF Renouvelables France et/ou les sociétés qu'elle représente d'exercer des servitudes sur les chemins ruraux, parcelles privées visées, nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien de Thollet et Coulonges, et repris dans la note de synthèse adressée lors de la convocation à la présente séance.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'acte de constitution de servitudes sous conditions suspensives.

Après en avoir délibéré, par : **5 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention,**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou ses adjoints, à signer avec la société de projet SAS Parc éolien de Thollet et Coulonges appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, l'acte de constitution de servitudes sous conditions suspensives.

Il est rappelé que tous les frais occasionnés seront à la charge d'EDF Renouvelables France.

2021/014 – Exonération des droits funéraires pour les familles très modestes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour certaines familles de s'acquitter des droits funéraires (vacations) lors du décès d'un proche. Il propose au Conseil Municipal de procéder à l'exonération de certaines taxes en cas de difficultés financières des familles.

Après débats et délibération, le Conseil municipal :

- Accepte de procéder, au cas par cas, à l'exonération des vacations funéraires pour les familles très modestes, administrés de la commune de Coulonges,
- Dit que cette exonération ne pourra être appliquée aux personnes hors commune,
- L'évaluation de l'exonération est laissée à l'appréciation du Maire en concertation avec les membres du C.C.A.S.,
- Charge le Maire des formalités nécessaires et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2021/015 – Crise sanitaire COVID-19 et loyers commerciaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier à nouveau les possibilités d'exonération et/ou de réduction des loyers commerciaux en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, notamment pour le restaurant du champ de foire des Hérolles et pour le concessionnaire des droits de place du champ de foire des Hérolles.

Après débats et délibération, le Conseil municipal, considérant les jours où la foire a lieu :

- Dit que concernant le loyer du restaurant du champ de foire des Hérolles, il convient préalablement de demander au locataire les justificatifs des aides auxquelles il prétend avant de procéder à une exonération ou une remise du loyer, le loyer actuel étant maintenu dans l'immédiat ;
- Dit que concernant le loyer relatif aux droits de place du champ de foire des Hérolles, il peut être procédé à une remise de 25 % sur le montant actuel du loyer pour les foires de janvier et février 2021,
- Maintien que l'exonération totale des loyers commerciaux ne peut être appliquée qu'en cas d'annulation de la foire par arrêté municipal,
- Charge le Maire des formalités nécessaires et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2021/016 – Amélioration du réseau d'eaux pluviales Place du Champ de foire aux Hérolles. Demande de subvention DETR 2021 – Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021/005 relative à la demande de subvention DETR pour le projet d'amélioration d'une partie du réseau d'eaux pluviales aux Hérolles. Il expose que le dossier déposé, n'atteignant le montant plancher de 10 000 € HT n'a pas pu être retenu.

Il convient de revoir le dossier et d'étendre le projet à l'ensemble de la Place du Champ de foire pour pouvoir prétendre à la subvention DETR.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du nouveau montant des travaux qui s'élève à la somme de 19 985,55 € H.T., soit 23 982,66 € T.T.C.

Il donne également connaissance du plan de financement :

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux – année 2021**, sur un montant de :

19 985,55 € H.T. soit 23 982,66 € T.T.C.

RECETTES

- Subvention DETR 2021 (30 %)	5 995,00 €
- CCVG (30 %)	5 995,00 €
- Autofinancement (40 %)	7 995,55 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le projet présenté par Monsieur le Maire,
- Approuve le nouveau plan de financement,
- Sollicite de la part de Madame la Préfète de la Vienne l'attribution d'une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- S'engage à voter les crédits nécessaires qui resteront à la charge de la commune pour l'exécution des travaux.

**2021/017 – Amélioration du réseau d'eaux pluviales Place du Champ de foire aux Hérolles.
Demande de subvention à la CCVG**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'amélioration d'une partie du réseau Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021/006 relative à la demande de subvention à la CCVG pour le projet d'amélioration d'une partie du réseau d'eaux pluviales aux Hérolles.

Monsieur le Maire propose de revoir le dossier et d'étendre le projet à l'ensemble de la Place du Champ de foire.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du montant des travaux qui s'élève à la somme de 19 985,55 € H.T., soit 23 982,66 € T.T.C.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) au titre du Fonds de concours d'aide aux communes.

Il donne connaissance du plan de financement prévisionnel :

RECETTES

- Subvention DETR 2021 (30 %)	5 995,00 €
- CCVG (30 %)	5 995,00 €
- Autofinancement (40 %)	7 995,55 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le projet présenté par Monsieur le Maire,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite de la part de Monsieur le Président de la CCVG l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de concours d'aide aux communes la plus élevée possible,

- S'engage à voter les crédits nécessaires qui resteront à la charge de la commune pour l'exécution des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Accords fonciers avec EDF Renouvelable en France : Préalablement au vote et à l'adoption de la délibération n° 2021/013 voici la teneur des débats qui se sont tenus :

- Monsieur le Maire a rappelé qu'il ne s'agissait pas de débattre sur le projet éolien mais sur l'utilisation des chemins,
- Après accord du conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture du mail du 3^{ème} adjoint, Olivier Mayéras, reçu le matin même de la réunion,
- Monsieur Eric Jeanneton explique qu'avec ou sans l'autorisation de l'utilisation des chemins, le parc éolien se fera tout de même.
- Madame Nadia Hanniche-Cousin fait état d'une réponse de Monsieur Bruno Belin, Président du Conseil Départemental, suite à des courriers envoyés à plusieurs autorités,
- Madame Françoise Alamome déclare qu'elle votera contre et expose son point de vue sur l'emplacement de 2 éoliennes, en particulier sur leur accessibilité sur plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents. Elle demande à consulter des documents. Monsieur le Maire lui répond que l'ensemble du dossier du projet éolien est consultable en mairie et rappelle qu'il s'agit là de se prononcer sur l'utilisation des chemins de la commune et non sur le projet éolien en lui-même.

Ensuite, le vote a eu lieu à bulletin secret et les enveloppes ouvertes par Florence Frétier et Luc Brulé. Le résultat est stipulé dans la délibération.

Concession d'exploitation de la foire des Hérolles : Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler la convention d'exploitation de la foire en passant obligatoirement par une CSP, tout en s'entourant de conseils juridiques et techniques. Aussi, en raison de l'absence temporaire de personnel qualifié en ce sens à la CCVG et l'AT86 que nous avons sollicités, il nous a été suggéré de nous adresser à un avocat. Des contacts et devis sont en cours. Il convient dans l'immédiat de surseoir à la décision.

AUTRES

- Françoise Alamome fait un compte-rendu sur le projet de création de sentiers de randonnées : commencer par un petit sentier vers l'étang des carrières « le chemin des pêcheurs ». Projet en commun avec Liglet.
- Françoise Alamome exprime également le souhait de surveiller l'arrachage des haies sur la commune : un agriculteur doit faire une demande auprès de l'administration.
- Présentation du projet du champ de foire par Chantal Varescon. Pour les plantations, prévoir en novembre 2021.
- Monsieur Eric Jeanneton sollicite la pose d'un panneau pour prévenir la présence de bovins aux abords du marché au cadran.
- Monsieur le Maire expose le problème de divagation d'animaux de René Soulette. : une réunion est prévue 1^{ère} semaine de mars avec DDPP, gendarmerie, intéressés et plaignants.
- Monsieur Eric Jeanneton demande la date de mise en service de la fibre. Réponse raccordement prévu en 2022.

La séance est levée à 22 h 06.